

**Question 15 : comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?**

**I) Les constats.**

Le groupe composé de 8 personnes, essentiellement des enseignants, a tout d'abord établi un distinguo entre violence et incivilités. Elles sont considérées comme pouvant se manifester n'importe quand et sous n'importe quelle forme.

VIOLENCE	INCIVILITES
insultes à autrui.	cracher par terre.
bagarres.	retards.
se servir et dégrader les affaires d'autrui.	dépasser l'autre à la salle à manger.
Dégradation du matériel.	cigarettes.
vol.	manque de politesse, de codes sociaux.
racket.	absence d'écoute, interruption, du discours.
automutilation.	ne pas lever le doigt pour intervenir.
fugue (violence contre soi).	ne pas se ranger.
	mâcher du chewing-gum.
	usage du portable, du walkman en groupe.

Le groupe a tenu à considérer comme violence :

- a) la contrainte sociale,
- b) la violence faite par adultes en actes et en paroles,
- c) les enfants placés, déplacés, perturbés par la pression et/ou la violence familiale.
- d) Les handicaps physiques ou scolaires (dyslexie)

**II) Les solutions**

- 1) Alternier et introduire, à l'intérieur même de l'enseignement des aspects de l'apprentissage à la civilité.
  - a) Le cadre : ponctualité
  - b) L'espace : les rangs et le rangement des affaires.
  - c) Elaborer avec les élèves le règlement intérieur.
  - d) Dans la forme même de l'enseignement : distribution de la prise de parole, apprentissage de l'écoute, acceptation de la réponse même erronée, réflexion à travers les textes de la portée morale et applicable à l'actualité quotidienne etc.

2) Des journées à thèmes

Autour du crachat, de la civilité en salle à manger, de la dépendance et de l'indépendance etc.

3) Les cercles d'écoute, le tutorat individuel, les moments de vie de classe.

4) Des sas de décompression.

a) Les psychologues.

b) L'orthophoniste.

c) Le CPE

d) Des ateliers de travaux manuels.

5) S'affronter aux réalités de la loi par les interventions de la police, des assistants sociaux, des partenaires juridiques etc.

6) Création de référents bien présents : moins de professeurs très spécialisés ; retour des bivalents par ex.

7) Encadrement d'éducateurs.

8) Formation pour adultes à la relation humaine.

9) Projet d'Action Educative ; sorties pédagogiques, voyages pédagogiques qui fixent des règles avant, pendant et bilan ensuite.

10) Internat de plusieurs semaines qui coupent avec un environnement familial ou/et social perturbant.

A. Letombe, animateur de groupe.